

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-02-20x-00179 Référence de la demande : n°2020-00179-050-001

Dénomination du projet : Exposition agents infectieux contaminants Goélands DCSMM

Lieu des opérations : -Départements : Pas-de-Calais Var Corse du Sud Finistère Gard Vendée Aude Seine-Maritime
Bouches-du-Rhône Ile et Vilaine Hérault Morbihan Lot et Garonne

Bénéficiaire : CEFÉ CNRS Université Montpellier UMR5175

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN, après avoir pris connaissance de la demande de dérogation sur le prélèvement d'œufs sur deux espèces de Goélands argentés (720) et leucophées (1440), accorde un avis favorable sans réserve.

Objet de la demande: étudier l'exposition aux agents infectieux et contaminants chez les oiseaux par analyse du contenu des œufs des deux espèces sus-citées.

Cette opération s'effectue sur les principales colonies de nidification sur le littoral de la Manche, Atlantique et Méditerranée et est coordonnée par Thierry Boulinier du laboratoire du CEFÉ Montpellier et le LIENSs de l'université de La Rochelle. Les prélèvements sont réalisés par des personnes agréées et formées par le CRBPO-Muséum.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 mars 2020

Signature :

